Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 20 Chaouel 1447
8 Avril 2026

N° 41

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **941**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **943**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **945**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **948**
Homologation de résolutions **948**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **948**
Avis aux créanciers **953**
Convocations
Sociétés anonymes **954**
Autres sociétés **959**
Actes Administratifs
Avis au public **959**
Divers
Avis au public **959**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de SICAV BH CAPITALISATION **961**
Bilan de SICAV BH OBLIGATAIRE **964**
Bilan de POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT **967**
Bilan de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV **970**
Bilan de FIDELITY SICAV PLUS **972**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Dénomination Sociale : Société Communautaire Locale "MARAII ELANAAM"

Type de Société : Locale

Capital Social Souscriptible : 5 000,000 DT

Siège Social : BAZMA KEBILI

Objet Social : Production animale

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 25 février 2026.

Nombre de Parts Sociales : 10 parts

Valeur Nominale de la Part : 500,000 DT

Durée de la Société : 99 ans

Etablissement Bancaire : Banque Nationale Agricole (BNA) - Agence kébili

Période de Souscription : Du 01/4/2026 au 30/04/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée

Lieu de l'assemblée

Liste des Fondateurs :

Nom et prénom :

Rachid Ben Ammar : Délégation Kebili Sud, Gouvernorat Kébili, Adresse : BAZMA.

Ali Ben Ammar : Délégation Kebili Sud, Gouvernorat Kébili, Adresse : BAZMA.

Jamel Ghouma : Délégation Kebili Sud, Gouvernorat Kébili, Adresse : BAZMA.

2026R01004SODB1

Avis au public

La dénomination sociale de la société Al-Ahliya : Société locale Al-Ahliya Almarai

Classification des entreprises : Locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000.00 dinars

Adresse du siège social : Chahbania hessi nour

Sujet d'activité de l'entreprise : Elevage et engraissement de moutons.

La période désignée par l'entreprise : 99 années

Date de dépôt du projet de statuts types : 13/02/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des actions : 500.00 dinars

L'établissement bancaire, la succursale régionale de l'établissement bancaire : Banque agricole nationale BNA

Période de souscription ouverte : Depuis le 13/02/2026 au 13/05/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : oui

Approbation des conditions d'admission aux séances publiques et d'exercice du droit de vote : oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : oui

Convocation à la session générale fondatrice : via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale

Liste des Fondateurs :

Nom et prénom :

Habib allaboudi : Délégation Ben Guerdene, Gouvernorat MEDENINE, Adresse Hessi nour ben guerdan.

Alarousi allaboudi : Délégation Sud Médenine, Gouvernorat MEDENINE, Adresse Hay nassim médenine

Ahmed allaboudi : Délégation Ben Guerdene, Gouvernorat MEDENINE, Adresse Chahbania route Médenine.

2026R01007SODB1

Avis au public

Dénomination de la société citoyenne : Société Citoyenne Locale Al Emtiez

Type de société : Locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5 000,000 DT

Siège social : Sidi Issa Takelsa

Objet de l'activité de la société : Projet agricole (grande culture, olivier et agrume)

Durée : 99 ans

Date de déposition du projet de statuts : 06/04/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10

Valeur nominale de l'action : 500,000 D

Etablissement bancaire : Société Tunisienne de Banque - Soliman

Période de souscription ouverte : du 13/04/2026 au 16/04/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : oui

Approbation des conditions d'admission aux séances publiques et d'exercice du droit de vote : oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : plateforme

Lieu de l'assemblée générale fondatrice : Suivant convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom

MOHAMED HOUSSEM EDDINE HEMISSI : Délégation TEKELSA, Gouvernorat NABEUL, Adresse : SIDI ISSA

WAJDI LAAMIRI : Délégation TEKELSA, Gouvernorat NABEUL, Adresse : SIDI ISSA

KHALED TRABELSI : Délégation TEKELSA, Gouvernorat NABEUL, Adresse : SIDI ISSA

ENNOURI ZIADI : Délégation TEKELSA, Gouvernorat NABEUL, Adresse : ELGHAZALIA KEMISSAA TEKELSA.

2026R01009SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire locale Madar

Forme juridique de la société : Société locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5000.000 dinars

Adresse du siège social : Joua Siliana Nord

Objet social de la société : Valorisation des produits forestiers et agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 18/12/2025

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale de la part sociale : 500,000 dinars

Etablissement bancaire : Banque Tunisienne de solidarité

Période d'ouverture de la souscription : Du 10/04/2026 au 01/05/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : (non précisé).

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Fakher Mrabti : Délégation Siliana Nord, Gouvernorat Siliana, Adresse Joua.

Farid Mrabti : Délégation Siliana Nord, Gouvernorat Siliana, Adresse Joua.

Marwa Nafati : Délégation Siliana Nord, Gouvernorat Siliana, Adresse Joua.

2026R01020SODB1

Avis au public

La dénomination sociale de la société Al-Ahliya : Société locale Al-Ahliya souhoul Alkhair

Classification des entreprises : locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000.00 dinars

Adresse du siège social : Sidi makhlouf umm hassan al maghrawiya.

Sujet d'activité de l'entreprise : Elevage

La période désignée par l'entreprise : 99 années

Date de dépôt du projet de statuts types : 20/02/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des actions : 500.00 dinars

L'établissement bancaire, la succursale régionale de l'établissement bancaire : Banque agricole nationale BNA

Période de souscription ouverte : Depuis 20/02/2026 au 20/05/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : oui

Approbation des conditions d'admission aux séances publiques et d'exercice du droit de vote : oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale

LISTE DES FONDATEURS :

NOM :

Riyad bouabid : Délégation Sidi makhlouf, Gouvernorat MEDENINE, Adresse Sidi makhlouf.

Aymen bouabid : Délégation Sidi makhlouf, Gouvernorat MEDENINE, Adresse Sidi makhlouf

Ali bouabid : Délégation Sidi makhlouf, Gouvernorat MEDENINE, Adresse Sidi makhlouf.

2026R01021SODB1

Constitution d'une Société Locale Communautaire

Dénomination sociale : Société Locale Communautaire «Elhayet»

Type de société : Société Locale Communautaire

Montant du capital social disponible à la souscription : Cinq mille dinars (5 000 dinars)

Adresse du siège social : Rue Hy enaser Kairouan

Activité de la société : Recyclage des déchets de construction

Durée de la société : 99 ans

Nombre d'actions à souscrire, leur valeur en numéraire correspondante et le montant à payer: 100 actions pour 5 000 dinars

Conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'épargne : sous réserve de la réalisation de bénéfices nets à la fin de chaque exercice

Affectation de 15 % à l'épargne obligatoire jusqu'à ce que ce pourcentage atteigne 50 % du capital social.

Affectation de 20 % aux activités sociales, culturelles et environnementales

Le solde excédentaire pourra être distribué, dans la limite de 35 %, par résolution de l'assemblée générale.

La période de souscription s'étend du 06 avril 2026 au 06 mai 2026, avec possibilité de clôture anticipée si des souscriptions sont reçues avant cette date.

L'assemblée générale constitutive se tiendra le jeudi 07 mai 2026 à 10h00 au siège de la société. L'invitation sera diffusée par voie de publication au Journal officiel de la République tunisienne et dans deux quotidiens. Cet avis sera affiché au siège de la Délégation et à la mairie.

Liste des fondateurs :

Nom et Prénom :

Yosr Ayed : Délégation Kairouan Nord, Gouvernorat Kairouan, Adresse Ouled Farhane

Amira Ameur : Délégation Kairouan Sud, Gouvernorat Kairouan, Adresse Cité La Jeunesse

Mohamed khairi El Hammadi : Délégation Kairouan Sud, Gouvernorat Kairouan Cité Ennasr.

2026S00438SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire Régionale Sawaedna.

Catégorie de la société : Régionale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 10 500,000 dinars

Adresse du siège social : Ettawila - Sidi Bouzid ouest - Sidi Bouzid

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée fixée pour la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 13/12/2025

Nombre de parts sociales nominales à souscrire : 15 Parts

Valeur nominale des parts : 700,000 dinars

Etablissement bancaire (Agences régionales) : Bque Tunisienne de Solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert à la souscription : Du 13/04/2026 au 19/04/2026

Les avantages particuliers prévus par lies statuts types : non

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et de l'exercice du droit de vote : oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Conformément au texte de convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et prénom :

Amina Hamdouni : Délégation Sidi Bouzid, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Ettawila - Sidi Bouzid

Alaeddine Yahyaoui : Délégation Sidi Bouzid, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Ancien village, Sidi Bouzid

Mohamed Ali Bouazizi : Délégation Sidi Bouzid, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Quartier El Fraijia, Sidi Bouzid.

2026X00468SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société RAPID RECOUVREMENT

Société Anonyme

(Filiale de la Banque de Tunisie et des Emirats «B.T.E »)

Capital de 300.000 Dinars Tunisiens

Siège Social : Immeuble ENNOUR 5ème étage Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0802595C

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 février 2026, enregistré à la Recette de Finances Charguia le 20 février 2026, sous les quittances n°M028926 et M028940, et déposé au Registre Nationale des Entreprises le 04/03/2026, quittance n°2026P42347841, les actionnaires ont décidé d'augmenter le Capital Social de la Société d'un montant de 373.600 Dinars, et ce, par l'émission de 3.736 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune.

Cette augmentation a été réalisée par la compensation des créances de la Banque de Tunisie et des Emirats qui sont exprimées par des dividendes distribués, échus et non réglés.

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié comme suit :

Le Capital Social est fixé à 673.600 dinars, divisé en 6.736 actions de 100 dinars chacune, entièrement libérés conformément à la loi.

2026R00996SANB2

SOCIETE ADON HOLDING GROUP «AHG»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 20.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 52 Avenue de Carthage 4ème étage appt.13 Tunis 1002

IDENTIFIANT UNIQUE : 1915589MAM000

Conformément au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société ADON HOLDING GROUP «AHG» tenue le 27 février 2026, tel que enregistré à la recette des finances avenue de la gare Tunis le 5 mars 2026 sous le N°26501193 quittance N°016094 et en application des pouvoirs qui lui sont attribués par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 mars 2026 tel que enregistré à la recette des finances avenue de la gare Tunis le 30 mars 2026 sous le N°26501576 quittance N°M021051, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 31 mars 2026, le conseil d'administration décide de fixer les modalités de la réalisation de l'augmentation de capital conformément à la notice suivante :

1- La dénomination sociale de la société suivie de son siège : ADON HOLDING GROUP "AHG"

2- La forme de la société : SA

3- Le montant de l'augmentation du capital social à souscrire : 250.000 DT

4- L'adresse du siège social : 52 Avenue de Carthage 4ème étage appt. 13 Tunis 1002

5- L'objet social : Holding

6- La durée de la société : 99 ans

7- La date et le lieu du dépôt du procès-verbal de l'AGE ayant décidé l'augmentation du capital : Le PV de l'AGE a été déposé le 31 mars 2026 au Registre National des Entreprises

8- Le nombre d'actions à souscrire contre numéraire, la somme immédiatement exigible : 25.000 actions à libérer intégralement à la souscription

9- La valeur nominale des actions à émettre : 10 DT

10- Les conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote d'une voix

11- Le nom et le siège de la banque ou de l'établissement financier qui recevra les fonds provenant de la souscription : Banque Zitouna Hammamet

12- Le délai ouvert pour la souscription, avec indication de la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai : A partir du 24 mars 2026 jusqu'au 06 avril 2026.

Le capital social sera donc porté de vingt mille (20.000) dinars à deux cent soixante dix mille (270.000) dinars divisé en vingt sept mille (27.000) actions nominatives de 10 dinars chacune totalement libérées.

2026R01003SANB2

NOTICE D'INFORMATION POUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL D'UNE SOCIETE ANONYME

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

GOULETTE SHIPPING CRUISE

SOCIETE ANONYME NE FAISANT PAS APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SIEGE SOCIAL : VILLAGE TOURISTIQUE PORT DE LA GOULETTE 2060 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0922248C

Montant de l'augmentation du capital social: sept millions trois cent cinquante-six mille six cent dix-neuf Dinars Tunisiens et six cent quatre vingt millimes (7.356.619,680 TND), et ce par apport en numéraire.

Objet Social :

1. L'acquisition, la location, l'affrètement, la vente, la construction et l'échange de tous navires de mer et tous accessoires s'y rapportant;

2. Toutes opérations se rattachant à l'exploitation maritime et plus particulièrement les transports, l'armement, le transit, la manutention, l'acconage et autres activités se rapportant ou se rattachant au fret maritime de la Tunisie;

3. Les réparations, les transformations, de tous navires et de leurs accessoires, l'établissement et l'exploitation d'ateliers de chantiers navals, de cales sèches ou flottantes et de toutes autres activités industrielles, se rattachant au développement de la marine marchande tunisienne;

4. La gestion des zones portuaires réservées au tourisme de croisière;

5. Toutes opérations liées directement ou indirectement à la gestion et l'exploitation des zones portuaires réservées au tourisme de croisière et au développement du tourisme maritime tunisien :

La construction, l'aménagement, la manutention, la gestion et l'exploitation d'un terminal pour navires croisiéristes au port de Tunis - Goulette - Radés;

Le traitement des trafics des navires de croisières faisant escale au port de Tunis - Goulette Radés.

6. La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement; et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Durée : 99 ans.

Dépôt du Procès-verbal:un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 16 février 2026 sous le numéro 26700604 quittance n°1665, a été déposé au Registre National des Entreprises le 25 février 2026 sous le numéro de dépôt 14156 et le numéro de certificat 2025200611.

Nombre de valeurs mobilières à souscrire : trois cent seize mille six (316.006) actions.

Valeur nominale des valeurs mobilières à émettre : un nominal de vingt-trois Dinars Tunisiens et deux cent quatre-vingt millimes (23.280 TND) par action.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est

réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque Zitouna dans un compte indisponible sous le numéro 25 000 000 0001591832 14.

Délai de souscription : quinze jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

REDUCTION DU CAPITAL D'UNE SOCIETE ANONYME :

Sous réserves de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2025 a décidé de réduire son capital social du même montant que celui de l'augmentation projetée soit d'un montant de sept millions trois cent cinquante-six mille six cent dix neuf Dinars Tunisiens et six cent quatre vingt millimes (7.356.619,680 TND) et ce afin de rétablir l'équilibre entre le capital et l'actif de la société diminué à la suite de pertes. Conformément à l'article 312 alinéa du Code des Sociétés Commerciales, les créanciers ne pourront pas s'opposer à cette réduction.

2026401165SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE SIMEF ELECTRIC - Sarl

17 RUE DE LA TEINTURERIE

Z.I. SIDI REZIG - 2033 MEGRINE

T.V.A. : 873605D/A/M/000

CNSS : 163149-92

Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 24 Mars 2026, enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 24 Mars 2026 sous le n°26702385, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 02 Avril 2026, il a été décidé :

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2025,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025

- Quitus entier et sans réserves au Gérant pour sa gestion de l'exercice 2025,

- Répartition du résultat de l'exercice 2025

- Approbation des conventions règlementées,

- Renouvellement du mandat du gérant M. Taieb Belaid pour les exercices 2026- 2027 et 2028.

- Fixation de la rémunération du Gérant.

2026R01012SRLB2

Dissolution de la Société et nomination d'un liquidateur

SOCIETE ELYPSIA INTERNATIONAL

SARL au Capital de 20.000 Dinars

Siège Social : 15, Rue Mohamed Karkoub, Manar 3 - 2092 Tunis

IU : 1253715/R

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mars 2026 enregistré à la Recette des Finances à Menzah 9 le 30 Mars 2026 sous le N°26500946, Quittance n°M026448 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 31 Mars 2026, il a été décidé la dissolution de la société à compter du 1er Avril 2026 et la nomination de Mr Belhassen LAKHOUA en qualité de liquidateur de la société.

Tous les créanciers sont appelés à présenter leurs titres de créances au liquidateur demeurant à : Oméga Center Bloc C, Appartement N°24 - 6ème Etage - les Berges du Lac 2-1053 Tunis et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026401157SRLB2

NOMINATION D'UN GERANT

Société «Immobilière EL JIL ERRABAA»

SARL au Capital Social de 3.200.000 Dinars

Identifiant Unique & MF : 1354007E/P/M/000

Siège social : 150, Avenue de la Liberté - 1002 Tunis

En vertu du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 Février 2026 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche - Tunis, le 25 Février 2026 sous le N°26700774 Quittance N°M016812 et dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises le 27 Février 2026 sous le N°202631559, il a été décidé de nommer Mr Mohamed BAKLOUTI Gérant de la Société «Immobilière EL JIL ERRABAA» pour une durée de trois années qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

2026401172SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 10/05/2023 enregistré à la recette des finances Sidi Hssine en date du 15/05/2023, N° de quittance M050093 N° d'enregistrement 23201663, Mr Seif Ben Mahdi Ben Mustafa Hamdi a

vendu à Mr Rabii Ben Mohamed Lazher Ben Mohamed Hedi Echerif, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné tout commerce, dans le local sis au 3 Rue Malouch 1156 centre ville Sidi Hssine Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains du vendeur à son adresse sis 1 rue Qods cité 20 Mars Sidi Hssine Tunis Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 07/04/2026.

2026R00990FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Midoun Djerba le 2026/02/25 Quittance n°M021096 enregistrement n°26200996 Mme WAFA BEN HAMED a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr MELIK BEJI sis à la Midoun Djerba destiné à l'exploitation Vente Volailles et Dérivés.

Les oppositions auront lieu au siège du fonds de commerce Midoun Djerba durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T. paru au journal le Quotidien le 04/04/2026.

2026R01005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Beni KHaled le 26/03/2026 sous le n°26200447 quittance n°Mo13493 Monsieur Atouchi Mouhamed demeurant à Menzel Bouzalfa titulaire de la carte d'identité n°09898312 a vendu à Monsieur Ktar Raouf demeurant à Nabeul titulaire de la carte d'identité n°06299245 la totalité du fonds de commerce due à la vente des fruits secs sis à Rue Korba, Beni Khaled.

Les oppositions doivent être déposées au local exploité au fonds de commerce sis à Rue Korba, Beni Khaled dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien Alchourouk le 04/04/2026.

2026R01010FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/03/2026 enregistré à la recette des finances arbi zarrouk Sfax le 30/03/2026 sous le n°26200543 et la quittance n°M017995, Mr Trabelsi Mohamed CIN 08777865, a vendu à la société "Ahmed fourati et fils immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 1972216D", la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels dont l'activité est un café catégorie1 exploité au local sis à route manzel chaker km 2 Sfax immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 1624080S.

Les oppositions doivent être formulées auprès de l'avocat à la cour de cassation maître mahdi louati sis à rue ahmed aloulou immeuble sirine 3ème étage B302 Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 03/04/2026.

2026X00459FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par Maître Imen Hammami Khlif légalisé le 23/03/2026, enregistré à la recette des finances gremda Sfax le 30/03/2026 quittance n°M034809, numéro d'enregistrement 11077235, Mme Zahia bou aziz titulaire de C.I.N n° 08754071 a vendu à Mr Karim Reguii aziz titulaire de C.I.N n°11077235 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour la vente d'essence pour mobylette sis à l'Afrane Km 1 rue 134 n°105 Sfax, au prix de vente cinq mille dinars (5.000.0000)

Les oppositions doivent être formulées auprès de Maître Imen Hammami Khlif demeurant immeuble Manar bloc «c» 1er étage Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal al sabah du 03/04/2026 page 12.

2026X00460FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances Menzeh 6 le 17/03/2026 N° d'enregistrement 26701961.

Mme Hajer Rahali a cédé à Mme Marie Françoise Helen Michen le fonds de commerce exploité pour vente des fruits secs dans le local sis à 256 rue la ville radhwa n°3 cité ennasser 2 Ariana.

Les oppositions seront déposées entre les mains de Marie Françoise Helen Michen demeurant au centre Emile rue bako Naser 2 Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien "AL CHOUROUK" le 02/04/2026.

2026401156FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 26/3/2026 et enregistré à la recette des finances de Nefza le 26/03/2026 sous le n°26200267 quittance n°M009861 jihen bent abdelmajid saihi demeurant au 16 quartier rim nefza a vendu la totalité du fonds de commerce à l'avenue de la République Nefza exploité restaurant à akila bent touhami zammali demeurant au quartier victoire nefza.

Les oppositions doivent être notifiées dans les délais légaux au cabinet de maître mlaiki yassine avocat sis à l'avenue Habib Bourguiba nefza.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 2/4/2026.

2026401169FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Sellami Ridha, Avocat à la Cour de Cassation, en date du 27/03/2026 enregistré à la recette des finances La Marsa le 01/04/2026 Quittance N°M046131, Enregistrement N°26202068, la société ZINA, identifiant Unique N°0889135/ A dont le siège social est sis à la Rue Jean Jacques Rousseau, Immeuble «Rousseau», Montplaisir 1073 Tunis, a vendu à la société Feryel Studio, identifiant Unique N° 1383632/M, siège social sis au complexe «Manar Centre», boutique N°18-25 Manar 3 Tunis, la totalité du Fonds de Commerce à usage de tous commerces avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis au 2 Rue Habib Thameur La Marsa, Tunis.

Les éventuelles oppositions seront effectuées auprès du Rédacteur de l'acte Maître Sellami Ridha, Avocat à la Cour de Cassation, dont l'étude est sise au 1 bis, Rue André Ampère, Immeuble «Nour», 1er étage, bureau N°3 cité administrative Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 8/4/2026.

2026401177FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

(Gérance Libre)

Suivant l'acte de location légalisé et enregistré à la recette des finances de Médenine en date du 27/03/2026 sous le numéro 26200074 et quittance n°M003371, Mr Mustapha Cherif titulaire de la cin n° 00270289, a loué à Mr Zouheir Jebahi, titulaire de la cin n°08621122, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sous forme de gérance libre destiné comme restaurant sis à Krikria Beni Khedache pour une durée de cinq (05) ans renouvelables à compter du 01/04/2026 jusqu'au 31/03/2031. Les oppositions se font chez le locataire au local concerné dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru au journal le Quotidien le 04/04/2026.

2026R01006FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location-gérance, dûment daté et enregistré auprès de la recette des finances sise à la rue de la Poste, Siliana, en date du 25/02/2026, sous le numéro 26300597 et le reçu n°M007331, La société HBA de Distribution, MF 1738348G, sise à Avenue de l'Environnement - Siliana Nord, représentée par son représentant légal, Monsieur Houssine Ben Monji Ben Hedi Ben Abdallah, a donné en location-gérance libre l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à l'Avenue de l'Environnement - Siliana, destiné au commerce de gros de produits alimentaires, pour une durée de dix (10) ans à compter du 01/01/2026,

Au profit de la société MR2 De Distribution, MF 1956722Z, sise à la Rue du Maroc, 1er étage, Ariana Nouvelle - Ariana, représentée par son représentant légal, Monsieur Monji Ben Hedi Ben Abdallah.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 19/03/2026.

2026401163FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location-gérance en date du 25/02/2026, enregistré auprès de la recette des finances de la rue du Courrier à Siliana sous le numéro 26300599 et reçu n°M007335,

Monsieur Houssine Ben Mongi Ben Hedi Ben Abdallah a donné en location gérance libre, en totalité, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la rue du 02 Mars 1934 à Siliana, destiné au commerce de gros de produits de nettoyage, pour une durée de 10 ans à compter du 01/01/2026, à la société MR2 De Distribution, MF 1956722Z, sise à la rue du Maroc, 1er étage, Ariana Nouvelle - Ariana, représentée par son représentant légal, Monsieur Mongi Ben Hedi Ben Abdallah.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 17/03/2026.

2026401164FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Raoued le 02/04/2026 sous le n°26301569, quittance n°M044876, Mme Mabrouka Bent Abdallah Mechlaoui Ep. Ayachi Saidi CIN n°03066057 a loué à Mme Samira Bent Younes Ben Ahmed Hamdi CIN n°07463938 la totalité du fonds de commerce sis au 65 Avenue Habib Bourguiba Cité El Ghazella Ariana pour l'activité de tous commerce.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 7/4/2026.

2026401166FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location de fonds de commerce rédigé par Maître Akram Moussa avocat dont le cabinet sis au 06 Rue Agha Le Kram, légalisé le 27 Mars 2026 à la municipalité Carthage et enregistré à la recette des finances Carthage le 31 Mars 2026 sous le numéro d'enregistrement 26301135 quittance N°M039506, Mr. Abdessalem Ben Amor Ben Mefteh Khlif titulaire de la C.I.N N°00181465, domicilié au 46, Avenue Hédi Chaker Carthage Birsa - Tunis a loué à la société «OK Café», SUARL en cours de constitution, représentée par son gérante Melle

Emmali Grâce Barhoumi, titulaire de la C.I.N N°11676713, domiciliée au 19, Avenue 14 Janvier Sidi Bou Said Tunis, le fonds de commerce exploité dans le local sis au 46, Avenue Hedi Chaker Carthage Birsa - Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels dans le cadre de toute activité Café et Salon de Thé. La présente location est consentie pour une durée de cinq ans allant du 01/03/2026 jusqu'au 28/02/2031 renouvelables.

Les éventuelles oppositions doivent se faire au fonds de commerce dans un délai de vingt jours de la date de publication cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 05/04/2026.

2026401170FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : «Association Tunisienne El Manar pour la Culture»

Siège : 34, rue 7173, El Manar 1 - B.P. 2092

Objectifs de l'association :

- Contribuer à la promotion du secteur culturel, en coordination avec les autorités compétentes.

- Participer à l'organisation d'activités culturelles et soutenir les initiatives visant l'encadrement de l'enfance et de la jeunesse.

- Appuyer les efforts de l'Etat en vue de faciliter l'accès à la culture dans les régions intérieures et les quartiers défavorisés, en coordination avec les centres régionaux de la culture relevant du Ministère de la Culture.

Membres fondateurs :

- M. Mohamed Mustapha Al-Abed Al-Chaïeb : Président

- Mme. Yosra Messaoudi : Vice-présidente

- Mme. Radia Chaabane : Secrétaire générale

- Mme. Amira Chaabane : Trésorière

- Mme. Salma Messaoudi : Membre.

2026R00993APSF1

Constitution d'une amicale

Nom : "Amicale des employés et du personnel de la municipalité de Mansoura"

Catégorie : Amical sociale.

Objet :

- Contribuer à renforcer l'esprit de solidarité et de coopération entre les agents et les employés de la municipalité de Mansoura.

- Contribuer à assurer un soutien matériel et moral aux adhérents de l'amicale parmi les agents et les employés de la municipalité de Mansoura ainsi qu'à leurs familles.

- Tendre la main aux agents et aux employés dans le besoin, ainsi qu'à leurs familles, lors des occasions, des fêtes et en cas de situations d'urgence.

- Aider à facilité l'accès aux différents services sociaux au profit des adhérents et de leurs familles.

- Etablir des passerelles de coopération avec les organisations dans le cadre des différentes activités organisées par l'amicale.

Adresse : Bureau à la municipalité de Mansoura 9169, gouvernorat de Sidi Bouzid

Président : Bellaaj Salem

Secrétaire général : Mnassri Lotfi.

2026S00427APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de Bureau de Syndic

Résidence Erraoudha 1

Rue Mosquée Erraoudha, La Soukra

Conformément au procès-verbal de la deuxième assemblée générale du 1er février 2026, enregistré auprès de service des recettes des finances de Borj louzir, le 16 février 2026 sous le numéro: 26700652, quittance Numéro M015629. Il a été décidé de renouveler le bureau de syndic des propriétaires comme suit :

Mme Hayat Drar : Président,

Mr Najib Boudabous : Trésorier,

Mr Khalil Smiti : Secrétaire général,

Mr Faouzi Harrouchi : Membre,

Mr Mourad Ben Hmida : Membre.

2026401155APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Fouzia Baghdadi, profession néant, domicile élu cabinet Maître Turki Mohamed, Avocat à la cassation rue aboulkacem chebbi imm carthago bloc A étage N°5 Sfax.

Partie poursuivie : les héritiers de Belgacem KRID : SAIDA, MONIA, ZOHRA, NOUR ELHODA, LATIFA et les héritiers de ABELBEKI krid : Aida Zawi, HAKIM, YOSR KRID.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Turki Mohamed, Avocat à la cassation rue aboulkacem chebbi imm carthago bloc A etage N°5 Sfax.

Le titre exécutoire en vertu du quel la saisie est opérée et les exploits : La Saisie est opérée au vue d'un jugement N°18182 rendu le 13/12/2013 ordonnant la vente aux enchères de l'immeuble objet de la copropriété rendu par le tribunal de 1ère instance de Sfax confirmée par

le jugement d'appel N° 62084 rendu par la cour d'appel de Sfax le 25/11/2015, et rendu exécutoire après signification par huissier N°6517 du 28/10/2024 en vertu de l'attestation de mon pourvoi en cassation.

La saisie : Elle est effectuée par le procès verbal N°6517 en date du 29/11/2025 dressé par l'huissier Billel Kallel et enregistré dans le titre foncier N°13265 le 29/01/2026 folio 202612 sous le N°276.

Propriété à vendre : la propriété objet du titre foncier N°13265 dont la superficie est de 578 m², renfermant une villa d'une superficie couverte de 272 m², le terrain est situé route Tanyour km6 rue ebn battouta chihia Sfax la villa comprend des chambres à coucher à l'étage cuisine sal de bain garage jardin et clôturé de tous les cotte. Il est situé dans une zone urbaine importante.

Mise à prix : le prix de la totalité du terrain avec ce qu'il renferme de construction objet de la saisie immobilier est fixé à quatre cent dix mille dinars (410.000 ,000) dinars plus les frais et taxes selon l'expertise faite par l'expert Sami MZID.

La date de l'Adjudication : Affaire 6021 audience est fixée à la date du 11/05/2026 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax à neuf heures.

Conditions de la vente : La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un Avocat après consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix.

Le paiement du prix doit être par chèque certifié.

Le prix de l'adjudication comprenant également outre le prix atteint par les enchères, les frais et honoraires taxés fixés par le Tribunal lors de l'adjudication.

2026X00461VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Navire

Etude Maître Mohamed REKIK

Avocat à la Cour de Cassation

Poursuivant : Qatar National Bank Tunisia, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est à l'avenue cité des sciences Tunis inscrit au registre national des entreprises sous le n°014247W sa profession Banque son domicile élu concerné au bureau de son avocat Maître Mohamed REKIK.

Partie saisie : Mr Sami Ben Mohsen Slama, titulaire de la C.I.N n°08651256, Gérant d'une société, ayant son domicile au 8 Rue Ali Douagi (en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire) de La société BEN SLAMA SEA FOOD, Identifiant Unique n°N1173981, sa profession Société spécialisée Industrie du poisson et sa transformation, son siège social est à la Zone industrielle Menzel Jemil 7080 Bizerte (en sa qualité de débitrice principale)

Titre d'exécution : le contrat de prêt, enregistré auprès à la recette des finances de Menzel Jemil le 20/04/2019 sous le numéro 19600641, incluant une hypothèque maritime en garantie d'une dette de 1 150 000 dinars, enregistrée au registre des navires le 16/05/2019, volume XLV, Falio 02.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed REKIK 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312. Tél : 71 723 999. MF : 0760056W

Navire à vendre : La totalité du navire, dénommé "KHEREDDINE N° d'immatriculation BI 567 port d'attache Bizerte, Nationalité Tunisienne, Armateur :

SAMI BEN SLAMA Année de construction Février 1994 Type de navire : Chalutier haute mer avec double pont. 136,77 Jauge brute Tx Longueur HT 28,28:m Largeur 6,8 m Creux:3,75 m Vitesse de croisière : 11 nds. La coque: La coque du navire est construite en bois dur africain, réputé pour sa durabilité et sa grande résistance aux conditions marines, et est revêtue de bois d'Azub. Le pont est en bois de Kotib. Moteur et équipements auxiliaires : Le moteur principal est un moteur diesel Deutz à douze (12) cylindres en ligne, numéro de série 7489218, d'une puissance nominale de 630 ch. Un moteur auxiliaire Lombardini de 30 ch est prévu pour alimenter les équipements secondaires en cas de besoin. Les équipements liés au moteur comprennent une pompe d'assèchement et de lutte contre l'incendie pour l'évacuation de l'eau et les interventions d'urgence, ainsi qu'une pompe hydraulique pour l'alimentation du système d'éclairage électrique de 220 volts.

Mise à prix : Un million de dinars (1.000.000,000DT) en vertu de l'expertise de Mr Hamadi Chammakhi, l'expert judiciaire.

La visite du navire : Tous les jours de la semaine au port de pèche de Sfax.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 11/05/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Sfax.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation, des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis. Le cahier de charges peut être consulté au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où il est déposé un exemplaire.

2026401154VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

MAITRE AICHA RIAHI

Huissier de Justice

29 RUE HBIB THAMER SILIANA 6100

Maître Aicha Riahi huissier de justice lance une annonce de vente par enchères publiques le fonds de commerce de restaurant avenue Habib Bourguiba siliana, le sujet de jugement de tribunal de 1ère instance de siliana N°347 le 19/11/2024 pour

C.N.S.S SILIANA contre Jamel ben Lamine Dridi CIN N°04548838. Identifiant fiscal 1282465/E avec tous les éléments moraux et matériels. Avec une mise à prix de 37260.000 dt pour le 04/05/2026 à 10h de matin au lieu de fonds et nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a avancé le dixième de la mise prix avancée soit en espèces ou par un chèque certifié.

2026401159VEPA1

Vente aux enchères publiques

Par voie d'adjudication «tasfiq»

Maître Samah Al-Ayari

Avocate près la Cour d'Appel

Identifiant fiscal : 11046049/V

Demandeurs de l'adjudication :

- Tarek ben Mohamed ben Essadek ben Ammar - Hamida bent Mohamed ben Essadek ben Ammar - Domiciliés au n°10, rue 6780, El Omrane El Aala, Tunis.

Partie mise en adjudication :

- Sofiene ben Mohamed ben EssadeK ben Ammar - Domicilié à Rue Oued Zaafrane, Diar Ben Mahmoud, «Résidence El Waha», Hrairia 2, El Agba, Tunis.

Avocate poursuivante :

Maître Samah Al-Ayari, avocate - près la Cour d'Appel, Siège professionnel : 21, Avenue Bab Bnet Tunis. Description du bien immobilier mis en vente par adjudication :

Le bien objet de la procédure est un terrain portant une habitation d'une superficie totale de 96 m², composée de deux niveaux :

- un rez-de-chaussée,

- un premier étage.

Le bien est situé au n°10, rue 6780, El Omrane El Aala, Tunis.

Limites du bien :

- Nord : propriété voisine composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage

- Sud : Rue 6781- Est : propriété voisine composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

- Ouest : Rue 6778

1. Rez-de-chaussée

Logement indépendant accessible par :

- une porte principale donnant sur la rue, une deuxième porte ouvrant sur un passage couvert.

Composition : salon, hall, 2 chambres, cuisine, salle de bain, cour arrière non couverte donnant sur l'escalier vers le premier étage.

Superficie couverte : 84 m²

2. Premier étage :

Accès par escalier extérieur non couvert, situé au nord de la parcelle.

Composition : terrasse avant partiellement couverte, 2 salons, 1 chambre, cuisine, salle de bain Superficie couverte : 76 m²

3. Toit-terrasse :

Accessible depuis le premier étage via le même escalier extérieur.

Prix d'ouverture des enchères :

234.756,000 Dinars Tunisiens - A ce montant s'ajoutent les frais de poursuite et honoraires d'avocat qui seront annoncés le jour de l'adjudication.

Audience et procédure d'adjudication :

Date : Mardi 12 Mai 2026 - Heure : 09h00 et suivantes - Lieu : Chambre des ventes immobilières, Tribunal de Première Instance de Tunis 1, Palais de Justice, Avenue Bab Bnet Tunis.

Visite du bien :

Visitable tous les jours ouvrables durant les horaires administratifs.

Note importante :

- Les étrangers doivent disposer d'une autorisation du Gouverneur pour participer.

- Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat.

- Dépôt obligatoire du tiers du prix d'ouverture via la Caisse des Dépôts et Consignations, chèque certifié, ou garantie bancaire irrévocable avant l'enchère.

Le cahier des charges est consultable au greffe du tribunal ou au cabinet de Maître Samah Al-Ayari - Siège professionnel : 21, Avenue Bab Bnet Tunis.

2026401171VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

POURSUIVANTE : La Société Tunisienne de Recouvrement de Créances. S.A., sise au 52 avenue Habib Bourguiba Immeuble STB. Identifiant Unique n°0719413 J. Créancière hypothécaire saisissante.

PARTIE SAISIE :

Touhemi Ben Mohamed ZGOLLI. C.I.N. n°00824779. *demeurant à la Rue Mokhtar Atia Nabeul.

- Domicile élu : 13 rue Imam Chafeii Korba - Nabeul.

- Domicile élu aussi : au cabinet de Maître Mehrez Bousalmi Avocat, Avenue Mohamed 5 Immeuble Jamila 8030 Grombalia. B.P. n°105.

AVOCAT POURSUIVANT:

Maître ATALLAH Mhamed, Avocat à la cour de cassation. 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000). Tél : 71 285 959.

IMMEUBLE OBJET DE LA VENTE :

Localisation du bien immobilier :

Le bien est situé dans le gouvernorat de La Manouba, dans la région de Borj H'didah. Il est accessible par la route Tebourba - Sidi Othman - Chouat, et se trouve sur la droite de la route régionale MC 50, au point kilométrique 8.

Le bien est entouré de terrains agricoles similaires à vocation agricole.

Situation immobilière :

L'immeuble se compose de deux parcelles de terrain agricole portant les numéros 35 et 37, inscrites au registre foncier de Tebourba sous le titre foncier n°20490 Manouba, dénommé "Larguech 1", d'une superficie totale de 256610 m², divisée en 256610 parts. La totalité du bien est la propriété de M. Touhemi Zoughli.

Composition de l'immeuble :

Selon le constat de l'expert désigné, il a été établi que le bien, objet du titre foncier n°20490 Manouba, comprend deux parcelles :

Parcelle n°35 : Elle comporte deux habitations rurales d'environ 130 m- au total, inutilisables. Un entrepôt de 120 m². Un terrain agricole destiné aux grandes cultures, aux légumes d'été et d'hiver irrigués, ainsi qu'à quelques oliviers.

Parcelle n°37 : Elle contient un bâtiment destiné à la réfrigération et à la conservation des fruits, composé de 8 chambres froides, qui ne sont pas fonctionnelles selon leur état au jour du constat de l'expert. La superficie du bâtiment est d'environ 750 m².

Cette parcelle comporte également un puits de type sondage, un bassin d'eau, ainsi qu'un transformateur électrique.

Le reste du terrain est un sol agricole irrigué, apte aux grandes cultures et aux légumes d'été et d'hiver.

Etat actuel du bien :

D'après le constat sur le terrain de l'expert désigné, l'immeuble donne directement sur la voie publique, laquelle traverse les deux parcelles susmentionnées. Les constructions et installations sont dans un état impropre à l'usage et nécessitent des travaux supplémentaires de maintenance et de rénovation.

MISE A PRIX : Après Réduction de 40 % :

Un Million Cinq Cent Cinquante Cinq Mille Deux Cent Dinars (1.555.200,000) hors frais.

DATE ET LIEU DE VENTE : Après Report :

Mercredi 6 Mai 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Manouba.

VISITE DES LIEUX :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

2026401175VEPA1

Vente Immobilière aux Enchères Publiques

POURSUIVANTE : Qatari National Bank Q.N.B. (Ex Tuniso-Qatari Bank) en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise à rue cité des sciences Tunis, Registre de commerce Tunis identifiant unique : 014247 w.

En sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE : Rafik Ben Mohamed Chebil Ben Haj Abdelkader Lajmi. C.I.N. n°04043239. Demeurant 17 Avenue de l'indépendance Denden Manouba.

En sa qualité de partie saisie et caution hypothécaire et solidaire de la société Lejmi Investissement Immobilière.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître ATALLAH Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

IMMEUBLE OBJET DE LA VENTE :

Le bien est situé dans la ville de Jemmal, au quartier Ennasr, sur la route périphérique reliant Jemmal à la ville de Zarmeddine.

Il s'agit d'un terrain de forme irrégulière donnant sur deux façades: la route périphérique sur une largeur de 20,00 mètres du côté sud, et une route de 10,00 mètres de large du côté ouest.

Il est limité :

A l'est et au sud-est par Ahmed Echarqia, au sud par Saleh Ellajmi. Le terrain est composé de deux lots :

Lot 1 : objet du titre foncier n°23871 Monastir, propriété dénommée «Beït Erredha», portant le numéro 2 sur le plan cadastral établi par l'Office du Cadastre, d'une superficie de 478,00 m².

Lot 2 : de forme triangulaire, situé le long de la façade principale sur la route périphérique, d'une superficie de 58,00 m².

La superficie totale du terrain est de 536,00 m².

Après inspection et diagnostic effectués par l'expert désigné, M. Mohamed Trimech, il ressort que le bâtiment, selon l'état constaté dans le rapport daté du 30 août 2021, n'a subi aucune modification ni extension.

Le bien comprend un bâtiment mitoyen sur deux côtés, composé : d'un rez-de-chaussée exploité, et de deux étages supérieurs inachevés.

1) Rez-de-chaussée :

La partie avant donnant sur la route périphérique comprend trois locaux commerciaux :

Local n°1 : à l'angle sud-ouest, destiné à la vente d'appareils électroménagers. Local n°2 : au centre, destiné à la vente de machines et d'accessoires de couture.

Local n°3 : à l'angle sud-est, destiné à la vente de mobilier domestique.

La partie arrière, à usage d'habitation, comprend :

Un logement à l'angle est-sud-ouest du rez-de-chaussée, et un studio accolé aux locaux commerciaux, ouvrant sur une cour centrale.

Le logement comprend un hall, un salon, une cuisine, une salle de bain, trois chambres à coucher et une cour arrière avec toilettes.

Le studio comprend un hall, salon avec coin cuisine, 1 chambre à coucher et une salle d'eau.

2) Premier étage (inachevé) :

La structure en béton armé et le plafond sont réalisés, d'une hauteur de 2,96 m.

Les murs extérieurs sont en briques creuses de 0,35 m d'épaisseur, partiellement enduits. Taux d'avancement des travaux : 45 %.

3) Deuxième étage (inachevé) :

Les poteaux sont construits à une hauteur de 2,80 m, et les murs extérieurs en briques creuses montent jusqu'au linteau à 2,28 m. Taux d'avancement des travaux : 12 %.

Les escaliers menant aux étages supérieurs sont en béton.

Etat général du bâtiment : moyen.

Locaux commerciaux :

Structure (poteaux et poutres) en béton armé, plafond à 3,30 m de hauteur.

Murs extérieurs en briques de 0,35 m d'épaisseur. Sol carrelé en dalles de marbre 25x25 cm. Murs des sanitaires revêtus de faïence 20x20 cm jusqu'à 1,27 m de hauteur. Portes et fenêtres en bois.

Logement et studio :

Structure en béton armé, plafond à 3,38 m de hauteur. Murs extérieurs en briques de 0,25 m d'épaisseur. Sol carrelé : en dalles de pierre 30x30 cm dans la salle de bain, en dalles de marbre 25 x25 cm pour les autres pièces. Revêtements muraux en faïence :

33x25 cm sur toute la hauteur (3,38 m) dans la salle de bain,

20x25 cm sur toute la hauteur (3,38 m) dans la cuisine,

20x15 cm de type traditionnel sur 1,40 m de hauteur dans la cour,

20x20 cm sur toute la hauteur (2,30 m) dans les toilettes. Portes et fenêtres en bois.

Après mesure, dessin du plan et calcul, l'expert a constaté que la superficie du terrain s'élève à 536,00 m², soit un excédent de 58,00 m² par rapport à la superficie mentionnée dans le certificat de propriété.

Cette surface supplémentaire a été intégrée à la façade avant, conformément à la décision d'alignement sur la route périphérique numérotée.

Superficies du bâtiment :

1) Rez-de-chaussée : Local commercial n°1 : 80,00 m², Local commercial n°2 : 35,00 m².

Local commercial n°3 : 85,00 m². Logement : 99,00 m² au total. Surface couverte : 85,00 m² toilettes dans la cour : 3,00 m². Cour : 11,00 m². Studio: 39,00 m².

Hall et escaliers menant au premier étage : 28,00 m². Espace extérieur central : 170,00 m².

2) Premier étage :

Poteaux : 0,3 x 0,3 x 21 unités = 5,594 m² (arrondis à 5,6 m²). Plafond : 314,00 m².

Murs extérieurs : 245,00 m². Hall et escaliers vers le deuxième étage : 28,00 m²

3) Deuxième étage (en cours de construction) :

Surface en construction : 314,00 m².

Poteaux : 5,6 m².

Murs extérieurs : 182,00 m².

Mise à prix :

Un million deux cent soixante seize mille et trois cent vingt Dinars (1.276.320,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Le Mercredi 13 Mai 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Monastir.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2026401176VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Wided Mrad

Avocate à la cour de cassation

5, boulevard Bab Bnat Tunis

Tél : 71 565 773

La partie poursuivante : Abd Hakim Mimouni, élisant domicile chez son avocate.

La partie poursuivie : Ridha Marwani.

L'avocat poursuivant : Maître Wided Mrad, Avocate à la cour de cassation 5, boulevard Bab Bnat Tunis, premier étage, matricule fiscal 841232T.

Désignation de l'immeuble objet de la poursuite : le bien immobilier objet du titre foncier n°138291 Tunis dénommé "Sania Hlima" sis à hrairia contenant une superficie globale de 58852 m², la partie poursuivie possède 50 m² dans l'indivis et situé sur ses parts une villa contenant deux étages et chaque étage est d'une superficie de 110m² situé au 03 rue Omar Ibn Abi Rabia - Sidi Hsin Sijoumi - Avenue Bougatfa Tunis.

Lieu et date de la vente : le tribunal de première instance de Tunis 2 sis à Route Mjaz Bab, Sidi Hsin, Tunis. La vente aura lieu le lundi 04/05/2026.

Visite des lieux : chaque jour de 8H à 18H.

Note : Toute personne de nationalité étrangère désirant participer aux enchères doit obtenir l'autorisation du gouverneur de Tunis.

Le cahier des charges est à la disposition du public au siège du Tribunal de première instance de Tunis 2 et au cabinet de L'avocat poursuivant.

2026401180VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Après réduction de 40 % de la mise à prix

POURSUIVANT : BH Bank représentée par son Président Directeur Général siège demeurant à son siège social au 18 Avenue Mohamed 5 Tunis en sa qualité de créancier hypothécaire.

PARTIE SAISIE : MELITI AHLEM titulaire de CIN n°00593915 ayant élu son domicile au 33 rue 1051 cité el jedid nouvelle Médina ben Arous, en sa qualité de débitrice hypothécaire. MELITI NEJIBA titulaire de CIN n°07025119 ayant élu son domicile à 41 rue 1051 nouvelle Medina ben Arous, en sa qualité de caution hypothécaire.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître JEGHAM SOUHAIL Avocat, 2 Bis Rue d'Argentine Immeuble «ARGENTIN A» 4ème étage Belvédère 1002 Tunis.

IMMEUBLE SAISI : La totalité des 221 parts indivises de l'immeuble dénommé «HASSEN» objet du titre foncier n°12399 Ben Arous, sis à cité

cheker megrine ben arous et qui s'agit d'un immeuble revenant à la partie saisie.

MISE A PRIX : Le prix a été fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent seize dinars (99.216.000 dinars).

LA VISITE DE L'IMMEUBLE : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de première Instance de Ben Arous et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le Jeudi 30 Avril 2026 (30/04/2026) à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Ben Arous.

OBSERVATIONS : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2026401184VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur succession

Mohamed Hedi Zakraoui

En vertu de l'ordonnance émise par la Présidente du Tribunal de première instance d'Ariana n°33359 en date du 19 Février 2026, et après examen de la requête présentée ainsi que de l'ensemble des pièces jointes, Monsieur Safouen Gaddour a été désigné en qualité de liquidateur de la succession du défunt Mohamed Hedi Zakraoui, conformément aux dispositions de l'article 213 du Code de procédure civile et commerciale.

Le Tribunal a autorisé le liquidateur à se rendre sur place et à convoquer les parties concernées selon la loi, pour effectuer les opérations de liquidation entre les héritiers, et a désigné la juge Syrine Jerbi pour superviser les opérations de liquidation.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le liquidateur au numéro 20303839 ou vous rendre à son bureau situé au bureau n°4, premier étage, résidence Chérit 02, rue du Littoral, 2013 Ben Arous.

2026R00984VEPA2

Décision de clôture des opérations de liquidation

L'Association CITOYENNE POUR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ACDP

Identifiant unique : 1309976S

Madame Nour Charif, Présidente du Tribunal de Première Instance d'Ariana, a décidé en date du 15 mars 2026, après examen du dossier de liquidation n°287/20320 et après prise de connaissance du rapport du juge contrôleur Madame Sirine Jerbi du 09-03-2026 :

- La clôture des opérations de liquidation et le dépôt du dossier aux archives du tribunal.

2026R00985VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

La ligue des Electrices Tunisienne LET

MF : 1274249B

Le président du tribunal de première instance de l'Ariana Mme Nour Cherif a décidé le 26 MARS 2026 suite à la demande reçue l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire dossier N°34054 la nomination de Mr Safouen Gaddour comme liquidateur judiciaire de La ligue des Electrices Tunisienne LET son adresse 2092 EL MENZEH TUNIS et la nomination de Mme Syrine Jerbi comme juge commissaire. Suite à cela les créanciers devront contacter le liquidateur pour enregistrer leurs créances adresse du bureau résidence Cherayet 02 av du Sahel 2013 Ben Arous Tél 20 303 839 Fax 36792730 gsafouen@outlook.com.

2026R00986VEPA2

Jugement de mise en Faillite

Débiteur : Société "El Badr"

Identifiant Unique : 1358150D

DOSSIER 353 TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE L'ARIANA

Par jugement rendu en première instance le 20 février 2026, le Tribunal a prononcé la cessation de paiements de la société "El Badr", représentée par son représentant légal Fixée rétroactivement au 27 février 2023 (date du dépôt de la demande de règlement judiciaire). Le Tribunal a officiellement déclaré la faillite de la société avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent et a désigné Mme Insaf Ayari comme juge commissaire et Mr Safouen Gaddour comme Syndic de faillite et l'autorisant d'apposer les scellés sur les biens de la société partout où cela est jugé nécessaire. Publication et insertion de l'extrait du jugement conformément à la loi, ainsi que sa mention au Registre National des Entreprises (RNE). Les frais légaux, y compris les droits d'enregistrement du présent jugement, sont considérés comme dettes privilégiées prélevées sur l'actif de la société Le jugement est assorti de l'exécution provisoire, nonobstant appel et sans caution.

Tous les créanciers de la société sont tenus de procéder à l'enregistrement de leurs créances conformément à la loi auprès du bureau du syndic de faillite: Adresse : Résidence Chrayett 02 Avenue du Sahel, 2013 Ben Arous. Téléphone : 20 30 38 39 Fax : 36 35 90 77 E-mail : gsafouen@outlook.com.

2026R00987VEPA2

Société Complexe Francophone LES CHATONS

Siège Social : Rue Mohamed Abdou Bouhsina Sousse

Identifiant unique : 1170062S

Suivant décision de son Excellence Juge des Séquestres et des liquidations au tribunal de première instance de Sousse en date du

23/02/2026, il a été ordonné la clôture des travaux de L'administration Judiciaire objet de l'affaire N°289.

2026S00428VEPA2

Faillite du commerçant Ali Ben AMER

Siège social : Route de Manzel Chaker Km 5.5, Sfax Sud

Identifiant unique : 1026081N

La chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax 2 a rendu en date du 25/03/2026 sous le n° d'inscription 11181 un jugement dont la teneur suivante :

- La déclaration en faillite du commerçant Ali Ben AMER domicilié : Route de Manzel Chaker Km 5.5, Sfax Sud et la fixation de la date du 25/09/2024 comme date de cessation de son paiement.

- La nomination de Madame Naaima Ben LTAIF comme juge commissaire de la faillite;

- La nomination de L'Expert Comptable Monsieur Abdeljelil BOUCHAALA comme syndic de la dite faillite qui a élu son siège à l'adresse suivante :

Route de Gremda km 0.5 Imm ASMA PALACE MEZANINE Sfax.

Tél : 74 404 617 - 98 411 940

A cet effet, le syndic de la faillite invite toute personne intéressée par cet avis de présenter ses dettes accompagnées des pièces justificatives à son adresse sus indiquée à compter de la publication du présent avis dans les quinze (15) jours conformément aux dispositions de l'article 531 de la Loi N° 2016-36 du 29/04/2016.

2026X00462VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Affaire N°369 SOCIETE TUNISIENNE DES PRODUITS MINERAUX

Capital Social : 2.600.000DT

Société Anonyme

Identifiant Unique : 1217645Q

SIEGE SOCIAL : N°8 Rue EZDIHAR - 2080 - Ariana

Le tribunal de première instance de Tunis, a prononcé dans l'affaire N°369 en date du 26/03/2026 l'ouverture des procédures de règlement Judiciaire au profit de la SOCIETE TUNISIENNE DES PRODUITS MINERAUX.

Madame la juge "Haïfa El ADAB" a été désignée en qualité de juge-commissaire, et Monsieur "Aymen FEJJI" en tant qu'administrateur judiciaire, chargé d'examiner la situation économique et financière de la société ainsi que la possibilité de l'assister, tout en procédant à l'inventaire et à l'évaluation de ses biens. Une copie de la liste d'inventaire devra être déposée au greffe du tribunal.

Les créanciers de la société sont priés de présenter un état de leurs créances avec toutes les pièces justificatives à l'administrateur Judiciaire dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de cette, annonce au JORT.

Adresse de l'administrateur Judiciaire : N°01 Rue Lamine ECHEBBI - Résidence ESSALEM - App B.I.1 - Ennaser 2 - Ariana - Tél : 70.830.038 Email: afejji.expert@gmail.com

2026401178VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire du 30 Avril 2026

La Société Bonna Tunisie (SA)

Identifiant Unique : 0001901K

Adresse : 58, Avenue Habib Bourguiba - 2033 - Mégrine - Tunisie

Nous vous prions de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de la Société «BONNA TUNISIE», qui se tiendra le jeudi 30 avril 2026 à 10 h 00 à Radisson Blu Hôtel, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais ;

2. Lecture et discussion du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la société BONNA Tunisie;

3. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025, et approbation des états financiers individuels arrêtés aux 31 décembre 2025 ;

4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2025 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Désignation / Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;

8. Informations de l'Assemblée Générale des fonctions de Direction et d'administration occupées par les administrateurs et le Directeur Général dans d'autres sociétés;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Veuillez agréer Monsieur l'expression de nos sincères salutations.

2026R00998SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PROMOTION INDUSTRIELLE ACTIA

SA au capital de 1 300 000 Dinars

Identifiant Unique : 0002758B

Siège social : ZONE INDUSTRIELLE CHARGUIA II 2 Rue des entrepreneurs 2035 Tunis - Carthage

Les actionnaires de la société anonyme dite «CIPI ACTIA» sont convoqués en assemblée générale

extraordinaire le 06 mai 2026 à 14h30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation

- Décision relative à la dissolution de la Société (suite à la constatation que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social) en application de l'article 388 du Code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour formalités.

2026R00999SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PROMOTION INDUSTRIELLE ACTIA

SA au capital de 1 300 000 Dinars

Identifiant Unique : 00027588

Siège social : ZONE INDUSTRIELLE CHARGUIA II - 2, Rue des entrepreneurs 2035 Tunis - Carthage

Les actionnaires de la société anonyme dite «CIPI ACTIA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 06 mai 2026 à 14h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation;

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos le 31 décembre 2025;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31.12.2025 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales Approbation desdites conventions conclues par la Société;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Affectation du résultat;

- Quitus aux administrateurs ;

- Renouvellement de Jean-Louis PECH en qualité d'Administrateur;

- Renouvellement d'ACTIA Automotive en qualité d'Administratrice et de son représentant permanent;

- Renouvellement d'ACTIA Group en qualité d'Administratrice et de son représentant permanent;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2026R01000SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACTIA TUNISIE

SA au capital de 1000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1076472C

Siège social : 1 rue newton la Petite Ariana 2083 Raoued

Les actionnaires de la société anonyme dite "ACTIA TUNISIE" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 6 mai 2026 à 15 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31.12.2025 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales Approbation desdites conventions conclues par la Société

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Affectation du résultat

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement de Jean-Louis PECH en qualité d'Administrateur

- Renouvellement d'ACTIA Automotive en qualité d'Administratrice et de son représentant permanent

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2026R01001SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(Exercice 2025)

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE BTS Bank

Société Anonyme

Au capital de 60.000.000 de Dinars

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Tél : 71 84 40 40

Fax : 71 89 15 42

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité BTS Bank sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Avril 2026 à 10h du matin à l'Hôtel Golden Tulip El Mechtel Boulevard Ouled Haffouz Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

2- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial relatifs à l'exercice 2025 ;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

4- Approbation des conventions réglementées;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

6- Quitus aux administrateurs ;

7- Nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration;

8- Fixation des jetons de présence du président et membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2025 et fixation des primes spécifiques des présidents et membres des comités issus du Conseil d'Administration au titre de l'année 2026;

9- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires;

10- Pouvoirs pour formalités.

Chaque actionnaire détenant au moins 10 actions, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la

condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social.

2026R01002SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ARAB TUNISIAN BANK

Société anonyme

Au capital de 150.000.000 DT

Siège social à Tunis 9, rue Hedi Nouira

Identifiant Unique RNE : 0014161Q

Matricule fiscal : 14161/Q/P/M/000

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 avril 2026 à 11 heures du matin à l'hôtel «The Residence» Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2025.

2- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2025.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025.

4- Affectation des résultats.

5- Fixation du montant des jetons de présence.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2025.

8- Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2025.

9- Approbation des modifications des statuts de l'Arab Tunisian Bank, visant à se conformer à la réglementation en vigueur, conformément aux dispositions de l'article 291 du code des sociétés commerciales.

10- Pouvoir.

Les documents afférents à cette Assemblée; y compris l'acte de mandat spécial pour les actionnaires souhaitant se faire représenter, sont mis à la disposition des actionnaires, pendant les délais légaux, au siège social de l'ATB. Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2026R01008SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Ez-zahra Hotel's

S.A. au capital de 4.636.000 D

Siège Social : Hôtel Dar Tunis (Ez-zahra)

Registre de commerce : B120602001

Matricule fiscal : 0006092 Y/A/M/000

Code CNSS : 00033464-09

Messieurs les Actionnaires de la Société Ez-zahra Hotel's sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 28 avril 2026 à 11 h 00 au siège de la société à l'Hôtel Dar Tunis à Ez-zahra - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

2) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2025.

4) Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025.

5) Approbation de la nomination d'un nouvel administrateur.

6) Approbation du jeton de présence pour chaque membre du Conseil d'Administration.

Il est porté à la connaissance des Actionnaires que le bilan et les comptes des résultats de l'exercice 2025 ainsi que la liste des Actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au JORT.

2026R01011SANB3

Convocation à l'assemblée générale Mixte

Société Wintech Tunisie

SA au capital 3 500 000 dinars

Siège social : Route de Bizerte KM2 Cité El Ghazala Ariana 2083

Identifiant unique : 811479A

Les actionnaires de la société Wintech Tunisie, sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 13 mai 2026, à 09 heures du matin à la route de Bizerte km 2 Riadh el Andalous Ariana 2083 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale extraordinaire.

2. Continuité d'exploitation de la société au terme de l'exercice 2024.

3. Pouvoir pour formalité.

2026R01018SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Tourgueness

S.A. au capital de 28.500.000 DT

Siège Social : Hôtel Dar Jerba (Jerba - Midoun)

Identifiant Unique : 0003598H

Messieurs les Actionnaires de la Société Tourgueness sont invités à

assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 30 Avril 2026 à 11 h 00 au siège de la Société sis à l'Hôtel Dar Jerba à Jerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi que des conditions de mise à disposition des documents relatifs à l'ordre du jour.

2. Récitation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la restructuration du capital de la société.

3. Récitation du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'opération de réduction du capital social par absorption d'une partie des pertes reportées.

4. Récitation du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'opération d'augmentation du capital social avec renonciation de certains actionnaires à leur droit de souscription.

5. Réduction du capital social de la société.

6. Augmentation du capital social de la société.

7. Modification des statuts de la société.

8. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de toutes les formalités légales relatives à l'opération de restructuration du capital de la société.

2026R01019SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne Des Filtres «MISFAT»

Société Anonyme

Au Capital de 49.768.430 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres - MISFAT-, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de leur société, qui se tiendra le Jeudi 14 Mai 2026 à 14h, à la maison de l'entreprise (IACE) les berges du lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

5- Examen et approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration.

7- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025.

8- Lecture et approbation du rapport de gestion consolidé établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

9- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

10- Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

11- Pouvoirs pour formalités.

2026R01022SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Tunisienne Des Filtres «MISFAT»

Société Anonyme

Au Capital de 49.768.430 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT-, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de leur société, qui se tiendra le Jeudi 14 Mai 2026 à 16h, à la maison de l'entreprise (IACE) les berges du lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social par l'incorporation du compte spécial d'investissement, en application de l'art 3 de la loi Num 2016-71 et modifications corrélatives des statuts.

2- Pouvoirs pour formalités.

2026R01023SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE PLASTISS

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 1.100.000 DT

SIEGE SOCIAL : 5 BIS, RUE CHARLES DE GAULLE, 1000, TUNIS - TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 0001174 C

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société PLASTISS sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 07 (sept) Mai 2026 à 10h30 à son usine sise au 2 Avenue Habib Bourguiba - Sayada 5035 - Gouvernorat Monastir - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard et du mode de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle;

2) Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2024 établi par le Conseil d'Administration;

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

4) Lecture et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2024;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6) Examen et approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

7) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général pour l'exercice 2024 ;

8) Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2025 ;

9) Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs ou le Président Directeur Général;

10) Nomination des administrateurs pour les exercices 2025-2026 et 2027 ;

11) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026 et 2027 ;

12) Questions diverses;

13) Pouvoirs pour formalités.

2026401179SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la Société Arabe de Réalisations Immobilières «SARI»

Exercice clos le 31 décembre 2025

Société Anonyme

Au Capital 3.300.000 DT

CNSS : N°00224463-05

MF : 539528 S/P/M/000

Siège social : 71, Rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Bloc C, 4ème étage, Appt. C42 -1003 Cité El Khadhra - Tunis

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 05 mai 2026 à 15 heures à l'annexe du siège de l'Arab Tunisian Bank sis à la rue de la feuille d'Erable, les berges du lac 2, Tunis ; et ce pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025.

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions règlementées de l'exercice 2025 conformément aux articles 200, 205 et 4-75 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

7- Fixation du montant des jetons de présences de l'exercice 2025.

8- Renouvellement / Nomination des administrateurs.

9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026401190SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

De la Société Arabe de Réalisations Immobilières «SARI»

Société Anonyme

Au Capital 3.300.000 DT

CNSS : N°00224463-05

MF : 539528 S/P/M/000

Siège social : 71, Rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Bloc C, 4ème étage, Appt C42 -1003 Cité El Khadhra - Tunis

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 05 mai 2026 à 16 heures à l'annexe du siège de l'Arab Tunisian Bank sis à la rue de la feuille d'Erable, les berges du lac 2, Tunis ; et ce pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

1- Continuité de l'activité de la SARI.

2026401191SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société BTK Finance

S.A au capital de 2.300.000 dinars

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 - Tunis

Identifiant unique : 0514211 Q

Messieurs les actionnaires de la société BTK Finance sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 28 avril 2026 à 9h, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à L'exercice 2025.

2. Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2025.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2025.

5. Approbation des opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2025.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

8. Fixation des jetons de présence à accorder aux membres du Conseil d'Administration, au titre do l'exercice 2026.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026401194SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 28 Avril 2026

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société Anonyme

Au capital de 54.000.000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène

Identifiant Unique : 0031440 S

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 28 avril 2026 à 11h00 au siège social d'Amen Bank sis à Tunis, Avenue Mohamed V en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2025 ;

2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2025;

3. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ;

4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2025 ;

5. Affectation des résultats;

6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

7. Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2025 ;

8. Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2025 ;

9. Emission d'emprunts obligataires;

10. Emission d'emprunts subordonnés.

2026401195SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles

«el Wifak De Volailles» Sousse

SIEGE SOCIAL : Rue BALKAN KAZMAT 4070 M'saken Sousse

CAPITAL SOCIAL : 232300.000

MATRICULE FISCAL : 1562697D

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles «el wifak» de volailles Sousse, informe les adhérents de la société qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour l'exercice 2025, à la salle de réunion du siège de la délégation, le 19/05/2026 à 10h 00 pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.

3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2025.

4. Quitus au conseil d'administration pour l'exercice 2025.

5. Mis à jour de la liste des adhérents.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025 et augmentation de capital.

7. Renouvellement du un tiers du conseil d'administration.

NB :

1) Cette annonce est une convocation individuelle pour chaque adhérent.

2) Tout adhérents a le droit de consulter le rapport moral et financier et le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers au siège de la société à partir du 11/5/2026 jusqu'au 18/05/2026.

2026S00436SODB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RELATIVE A L'EXERCICE 2022-2023-2024

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES GHARBI FRERES

MF : 1610700AAM000

Messieurs les adhérents sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2022-2023-2024 qui se tiendra le mardi 14 avril 2026 à 15 heures l'après midi au siège social de la société à Louata Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du conseil d'administration pour l'année 2022-2023-2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2022-2023-2024.

3- Quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion durant les dits exercices.

4- Acceptation de nouveaux Adhérents.

5- Questions diverses.

2026401187SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que MR AMIN HENI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°2924 en date du 18 FEVRIER 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise aux CHWAWHEYA de CHRARDA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de CHRARDA. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de CHRARDA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété n°08/66726

Monsieur Tawfik Ben Chadli Ben Mohamed Marsit, né à Tunis le 6/01/1963, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°00597801, délivrée à Tunis le 30/05/2017, demeurant à Midoun, Djerba, gouvernorat de Médenine, informe qu'il a perdu le titre de propriété n°08/66726 relatif au bien immobilier dénommé «Sana», sis à l'imada de Midoun, délégation de Djerba Midoun, gouvernorat de Médenine, portant le titre foncier n°34385 Médenine.

En conséquence, il souhaite obtenir une seconde expédition (duplicata). Toute personne ayant une opposition est invitée à la formuler auprès de Maître Faisal Jamal, avocat près la Cour d'appel, dont le cabinet est sis à Route Ennadhour, Complexe Minenx, 1er étage, bureau n°8, Midoun Djerba - Médenine, dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de la présente.

2026R01013DIVD2

Perte du titre de propriété n°08/66725

Monsieur Tawfik Ben Chadli Ben Mohamed Marsit, né à Tunis le 06/01/1963, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°00597801, délivrée à Tunis le 30/05/2017, demeurant à Midoun, Djerba, gouvernorat de Médenine, informe qu'il a perdu le titre de propriété n°08/66725 relatif au bien immobilier dénommé « Sana », sis à l'imada de Midoun, délégation de Djerba Midoun, gouvernorat de Médenine, portant le titre foncier n°34385 Médenine.

En conséquence, il souhaite obtenir une seconde expédition (duplicata). Toute personne ayant une opposition est invitée à la formuler auprès de Maître Faisal Jamai, avocat près la Cour d'appel, dont le cabinet est sis à Route Ennadhour, Complexe Minenx, 1er étage, bureau n°8, Midoun Djerba - Médenine, dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de la présente.

2026R01014DIVD2

Perte du titre de propriété n°08/66723

Monsieur Tawfik Ben Chadli Ben Mohamed Marsit, né à Tunis le 06/01/1963, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n° 00597801, délivrée à Tunis le 30/05/2017, demeurant à Midoun, Djerba, gouvernorat de Médenine, informe qu'il a perdu le titre de propriété n°08/66723 relatif au bien immobilier dénommé «Sana», sis à l'imada de Midoun, délégation de Djerba Midoun, gouvernorat de Médenine, portant le titre foncier n°34385 Médenine.

En conséquence, il souhaite obtenir une seconde expédition (duplicata). Toute personne ayant une opposition est invitée à la formuler auprès de Maître Faisal Jamai, avocat près la Cour d'appel, dont le cabinet est sis à la Route Ennadhour, Complexe Minenx, 1er étage, bureau n°8, Midoun Djerba - Médenine, dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de la présente.

2026R01015DIVD2

Perte du titre de propriété n°08/66724

Monsieur Tawfik Ben Chadli Ben Mohamed Marsit, né à Tunis le 06/01/1963, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°00597801, délivrée à Tunis le 30/05/2017, demeurant à Midoun, Djerba, gouvernorat de Médenine, informe qu'il a perdu le titre de propriété n°08/66724 relatif au bien immobilier dénommé «Sana», sis à l'imada de Midoun, délégation de Djerba Midoun, gouvernorat de Médenine, portant le titre foncier n°34385 Médenine.

En conséquence, il souhaite obtenir une seconde expédition (duplicata). Toute personne ayant une opposition est invitée à la formuler auprès de Maître Faisal Jamai, avocat près la Cour d'appel, dont le cabinet est sis à Route Ennadhour, Complexe Minenx, 1er étage, bureau n°8, Midoun Djerba - Médenine, dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de la présente.

2026R01016DIVD2

Perte du titre de propriété n°08/66727

Monsieur Tawfik Ben Chadli Ben Mohamed Marsit, né à Tunis le 06/01/1963, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°00597801, délivrée à Tunis le 30/5/2017, demeurant à Midoun, Djerba, gouvernorat de Médenine, informe qu'il a perdu le titre de propriété n°08/66727 relatif au bien immobilier dénommé «Sana», sis à l'imada de Midoun, délégation de Djerba Midoun, gouvernorat de Médenine, portant le titre foncier n° 34385 Médenine.

En conséquence, il souhaite obtenir une seconde expédition (duplicata). Toute personne ayant une opposition est invitée à la formuler auprès de Maître Faisal Jamai, avocat près la Cour d'appel, dont le cabinet est sis à Route Ennadhour, Complexe Minenx, 1er étage, bureau n°8, Midoun Djerba - Médenine, dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de la présente.

2026R01017DIVD2

Vente d'un fonds de commerce appartenant à la Sté SENWAN TRADING

IU : 1442990N

Maître el HENI Chokri, son bureau sis au 34 rue Ali Dargouth 3ème Etage bureau A 1001 Tunis Tél 71331411 en tant que syndic de faillite de la société SENWAN TRADING, dans le cadre de l'affaire n°973 au tribunal de 1ère instance de Tunis, annonce qu'il a été statué sur le cahier des charges pour la cession du fonds de commerce situé au centre commercial Tunis City du côté droite en face du parking du centre commercial sus indiqué.

Les personnes intéressées pour l'achat du fonds de commerce sus indiqué, sont priées de retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite en contrepartie de payer une somme de 100 dt non remboursable et que le dernier délai d'acceptation des offres a été fixé le 30/04/2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux "la Presse" et "Assahafa" en date du 03/04/2026.

2026401173DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Hédi FATNASSI, titulaire de la carte d'identité Nationale N°00354113 déclare avoir perdu le titre de propriété de son épouse Faouzia YAMDI après l'avoir reçu de chez elle pour le conserver objet du Titre Foncier N° 67834 Bizerte, document N°07/102366, selon une déclaration sur l'honneur avec légalisation de signature datée du 02/04/2026 à la Municipalité de Bizerte.

2026401174DIVD2

SICAV. BH CAPITALISATION
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

BILAN
au 31 Décembre 2025
(unité : TND)

ACTIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
AC - 1 Portefeuille-titres	**3 - 1**	**26 149 643**	**23 021 026**
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-	1 522 539
b- Obligations et valeurs assimilées		26 149 643	21 498 487
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		**29 367 819**	**7 846 473**
a- Placements monétaires	**3 - 2**	28 923 552	7 577 387
b- Disponibilités		444 266	269 086
AC 4 - Autres actifs	**3 - 3**	**8 479**	**2 019**
TOTAL ACTIF		**55 525 941**	**30 869 519**
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	**3 - 4**	**119 131**	**56 204**
PA 2 - Autres créditeurs divers	**3 - 5**	268 185	269 280
TOTAL PASSIF		**387 316**	**325 484**
ACTIF NET			
CP1 - Capital	**3 - 6**	**51 685 497**	**28 507 631**
CP- 2 Sommes capitalisables		**3 453 128**	**2 036 404**
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)	**3 - 7**	-	-
b- Sommes capitalisables de la période		3 453 128	2 036 404
ACTIF NET		**55 138 625**	**30 544 035**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**55 525 941**	**30 869 519**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH CAPITALISATION
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025
(Unité en TND)

	Notes	*Période du 01/01/2025 au 31/12/2025*	*Période du 01/01/2024 au 31/12/2024*
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	**4-1**	**1 809 868**	**1 492 171**
a- Dividendes		132 115	-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 677 753	1 492 171
PR 2 - Revenus des placements monétaires (*)	**4-2**	**1 874 702**	**655 191**
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		**3 684 570**	**2 147 363**
CH 1 - Charges de gestion des placements	**4-3**	(372 090)	(202 726)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**3 312 480**	**1 944 636**
CH 2 - Autres charges	**4-4**	(104 333)	(78 291)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**3 208 147**	**1 866 346**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		244 982	170 059
Sommes capitalisables de la période		**3 453 128**	**2 036 404**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(244 982)	(170 059)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-	26 503
* +/- values réalisées sur cession des titres		50 145	27 059
* Frais de négociation des titres			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**3 257 833**	**1 919 907**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH CAPITALISATION
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité en TND)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	*Période du 01/01/2024 au 31/12/2024*
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**3 257 833**	**1 919 907**
a- Résultat d'exploitation	3 208 147	1 866 346
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-	26 503
c- +/- values réalisées sur cession de titres	50 145	27 059
d- Frais de négociation des titres	-	-
	-459	
AN 2 - Distribution des dividendes	**-**	**-**
AN 3 - Transactions sur le capital	***21 336 757***	***5 491 725***
a- Souscriptions	**58 526 833**	**25 630 571**
* Capital	133 353 200	62 650 500
* Régularisation des sommes non capitalisables	(79 148 114)	(37 947 443)
* Régularisation des sommes capitalisables	4 321 747	927 514
b- Rachats	**(37 190 076)**	**(20 138 847)**
* Capital	(83 420 500)	(49 150 900)
* Régularisation des sommes non capitalisables	49 674 137	29 769 509
* Régularisation des sommes capitalisables	(3 443 713)	(757 456)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**24 594 589**	**7 411 632**
AN 4 - Actif net		
a- En début de période	30 544 035	23 132 403
b- En fin de période	55 138 625	30 544 035
AN 5 - Nombre d'actions		
a- En début de période	722 210	587 214
b- En fin de période	1 221 537	722 210
VALEUR LIQUIDATIVE	**45 139**	**42 292**
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**6,73%**	**7,34%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026R00967BCFA5

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

BILAN

Arrêté au 31/12/2025

(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	*3-1*	**75 437 466**	**77 473 594**
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		6 674 786	3 593 516
b - Obligations et Valeurs assimilées		68 762 680	73 880 078
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	*3-3*	**44 788 938**	**23 682 194**
a - Placements monétaires		44 193 482	20 361 274
b - Disponibilités		595 456	3 320 920
AC 3 - Créances d'exploitation	*3-5*	**55 077**	**25 797**
TOTAL ACTIF		**120 281 481**	**101 181 585**
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	*3-7*	170 884	136 615
PA 2 - Autres créditeurs divers	*3-8*	806 511	3 359 876
TOTAL PASSIF		**977 395**	**3 496 491**
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	*3-6*	**111 563 627**	**91 029 119**
CP 2 - Sommes distribuables		**7 740 459**	**6 655 975**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 017	481
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 739 442	6 655 494
ACTIF NET		**119 304 086**	**97 685 094**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**120 281 481**	**101 181 585**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	*3-2*	5 154 840	5 132 513
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		5 154 840	5 132 513
PR 2 - Revenus des placements monétaires	*3-4*	2 797 400	1 938 835
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**7 952 240**	**7 071 348**
CH 1 - Charges de gestion des placements	*3-9*	602 456	511 909
REVENU NET DES PLACEMENTS		**7 349 784**	**6 559 439**
CH 2 - Autres charges	*3-10*	**185 952**	**167 416**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**7 163 832**	**6 392 023**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(575 610)	(263 471)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 739 442	6 655 494
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(575 610)	(263 471)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		(173 542)	(90 819)
* +/- values réalisées sur cession des titres		461 837	225 589
* Frais de négociation des titres			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**7 452 127**	**6 526 793**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation	7 452 127	6 526 793
a - Résultat d'exploitation	7 163 832	6 392 023
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	(173 542)	(90 819)
c - +/- values réalisées sur cession de titres	461 837	225 589
d - Frais de négociation de titres	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	**6 655 143**	**6 046 175**
AN 3 -Transaction sur le capital		
a - Souscriptions	**84 394 347**	**66 565 365**
* Capital	81 040 300	64 188 800
* Régularisation des sommes non distrib.	(189 313)	(295 469)
* Régularisation des sommes distrib.	3 543 360	2 672 034
b - Rachats	**(63 572 339)**	**(65 259 477)**
* Capital	(60 732 500)	(63 146 400)
* Régularisation des sommes non distrib.	127 726	295 480
* Régularisation des sommes distrib.	(2 967 565)	(2 408 557)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**21 618 992**	**1 786 506**
AN 4 - Actif Net		
a - En début de période	**97 685 094**	**95 898 588**
b - En fin de période	**119 304 086**	**97 685 094**
AN 5 - Nombre d'actions		
a - En début de période	**913 917**	**903 493**
b - En fin de période	**1 116 995**	**913 917**
VALEUR LIQUIDATIVE	**106,808**	**106,886**
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**6,74%**	**7,01%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026R00968BCFA5

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable

BILAN
au 31 décembre 2025
(unité: Dinars tunisiens)

ACTIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
AC - 1 Portefeuille-titres	**3 - 1**	**132 252 203**	**138 366 851**
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		9 408 735	7 993 757
b- Obligations et valeurs assimilées		122 843 468	130 373 094
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		**70 031 495**	**34 651 931**
a- Placements monétaires	3 - 2	67 278 593	33 909 366
b- Disponibilités	3 - 3	2 752 902	742 565
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	**7 612**	**6 290**
TOTAL ACTIF		**202 291 310**	**173 025 072**
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	425 099	365 176
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	62 606	59 226
TOTAL PASSIF		**487 705**	**424 402**
ACTIF NET			
CP1 - Capital	3 - 7	**189 413 795**	**161 055 260**
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		**12 389 810**	**11 545 410**
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
b- Sommes capitalisables de l'exercice	3 - 8	12 389 810	11 545 410
ACTIF NET		**201 803 605**	**172 600 670**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**202 291 310**	**173 025 072**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2025

(unité: Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4 – 1	9 431 059	8 637 283
a- Dividendes		251 790	-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 179 269	8 637 283
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4 – 2	4 351 213	4 124 562
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 782 272	12 761 845
CH 1 - Charges de gestion des placements	4 – 3	1 599 577	1 370 065
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 182 695	11 391 780
CH 2 - Autres charges	4 – 4	273 704	239 814
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 908 991	11 151 966
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		480 819	393 444
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		12 389 810	11 545 410
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(480 819)	(393 444)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		314 701	36 664
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		11 608	29 949
Frais de négociation de titre			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 235 300	11 218 579

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2025
(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
a- Résultat d'exploitation	12 235 300	11 151 966
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	314 701	36 664
c- +/- values réalisées sur cession de titres	11 608	29 949
d- Frais de négociation des titres	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes		
AN 3 - Transactions sur le capital (*)		
a- Souscriptions	**123 465 941**	**125 355 575**
* Capital	81 747 600	88 882 800
* Régularisation des sommes non capitalisables	35 915 440	30 345 042
* Régularisation des sommes capitalisables	5 802 902	6 127 733
b- Rachats	**(106 498 307)**	**(105 588 500)**
* Capital	(70 285 800)	(74 437 300)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(30 890 424)	(25 416 911)
* Régularisation des sommes capitalisables	(5 322 083)	(5 734 289)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**29 202 935**	**30 985 654**
AN 4 - Actif net		
a- En début de période	172 600 670	141 615 016
b- En fin de période	201 803 605	172 600 670
AN 5 - Nombre d'actions		
a- En début de période	1 200 479	1 056 024
b- En fin de période	1 315 097	1 200 479
VALEUR LIQUIDATIVE	**153,451**	**143,777**
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	**6,73%**	**7,21%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026R00969BCFA5

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique : 0788567L
MF 788567 LPM 000

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	**57 364 026**	**44 781 286**
Obligations et valeurs assimilées	52 808 291	41 488 277
Titres OPCVM	4 555 735	3 293 009
Placements monétaires et disponibilités	**34 799 771**	**23 988 646**
Placements monétaires	31 733 227	20 931 119
Disponibilités	3 066 544	3 057 526
Créances d'exploitation	**32 027**	**17 712**
TOTAL ACTIF	**92 195 824**	**68 787 644**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	224 292	148 726
Autres créditeurs divers	1 382 943	5 106
TOTAL PASSIF	**1 607 235**	**153 832**
ACTIF NET		
Capital	**84 904 270**	**64 042 612**
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice clos	679	537
Sommes distribuables de l'exercice en cours	5 683 641	4 590 663
ACTIF NET	**90 588 590**	**68 633 811**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**92 195 824**	**68 787 644**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	**3 464 321**	**3 117 669**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 202 538	2 918 894
Revenus des titres OPCVM	261 783	198 775
Revenus des placements monétaires	**2 238 738**	**859 211**
Revenus des prises en pension	**777 920**	**1 293 829**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**6 480 978**	**5 270 709**
Charges de gestion des placements	(794 468)	(603 943)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**5 686 510**	**4 666 766**
Autres charges	(107 022)	(92 090)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 579 488**	**4 574 676**
Régularisation du résultat d'exploitation	**104 153**	**15 986**
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**5 683 641**	**4 590 663**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(104 153)	(15 986)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 155)	154 732
Variation des plus ou moins values réalisées sur titres	63 545	(115 528)
Frais de négociation		
RESULTAT DE LA PERIODE	**5 622 878**	**4 613 880**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique : 0788567L
MF 788567 LPM 000

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2025	31/12/2024
VARIATION DEL'ACTIF NET RESULTANT	**5 622 878**	**4 613 880**
DES OPERATIONSD'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	5 579 488	4 574 676
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 155)	154 732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	63 545	(115 528)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	**(5 950 357)**	**(5 036 194)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**22 282 257**	**8 702 707**
Capital initial		
Souscriptions		
- Capital	211 923 811	256 086 820
- Régularisation des sommes non distribuables	(42 010)	(28 912)
- Régularisation des sommes distribuables	13 844 538	15 527 438
Rachats		
- Capital	(191 089 431)	(248 569 011)
- Régularisation des sommes non distribuables	25 898	43 780
- Régularisation des sommes distribuables	(12 380 549)	(14 357 409)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**21 954 778**	**8 280 393**
ACTIF NET		
En début de période	68 633 811	60 353 419
En fin de période	90 588 590	68 633 811
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	622 213	549 111
En fin de période	824 632	622 213
VALEUR LIQUIDATIVE	**109,853**	**110,306**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026R00976BCFA5

FIDELITY SICAV PLUS
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique: 1566945/S
MF 000MA1566945/S

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	**500 271 218**	**417 432 936**
Obligations et valeurs assimilées	458 110 524	394 030 570
Titres OPCVM	42 160 694	23 402 366
Placements monétaires et disponibilités	**393 972 764**	**362 958 505**
Placements monétaires	386 430 620	319 602 128
Disponibilités	7 542 144	43 356 377
Créances d'exploitation	**131 614**	**30 583**
TOTAL ACTIF	**894 375 596**	**780 422 024**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	2 342 041	1 908 854
Autres créditeurs divers	1 602 818	269 374
TOTAL PASSIF	**3 944 859**	**2 178 227**
ACTIF NET		
Capital	**833 637 235**	**724 495 991**
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice	56 793 502	53 747 806
ACTIF NET	**890 430 738**	**778 243 797**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**894 375 596**	**780 422 024**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	**33 245 162**	**26 766 021**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	**31 333 749**	**26 688 251**
Revenus des titres OPCVM	**1911413**	**77770**
Revenus des placements monétaires	**28 749 564**	**19 457 708**
Revenus des prises en pension	**8 681 432**	**14 788 871**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**70 676 158**	**61 012 600**
Charges de gestion des placements	(8 794 482)	(7 052 117)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**61 881 675**	**53 960 483**
Autres charges	(1 044 236)	(964 074)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**60 837 439**	**52 996 409**
Régularisation du résultat d'exploitation	**(4 043 937)**	**751 397**
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**56 793 502**	**53 747 806**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	4 043 937	(751 397)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	294 982	116 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 125	151 841
RESULTAT DE L'EXERCICE	**61 198 546**	**53 264 596**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

FIDELITY SICAV PLUS
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique: 1566945/S
MF 000MA1566945/S

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2025	31/12/2024
VARIATION DEL'ACTIF NET RESULTANT	**61 198 546**	**53 264 596**
DES OPERATIONSD'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	60 837 439	52 996 409
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	294 982	116 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 125	151 841
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**50 988 395**	**110 931 449**
Capital initial		
Souscriptions		
- Capital	1 348 121 765	998 630 302
- Régularisation des sommes non distribuables	99 832 085	73 948 884
- Régularisation des sommes distribuables	49 864 223	41 302 965
Rachats		
- Capital	(1 296 933 325)	(896 032 890)
- Régularisation des sommes non distribuables	(95 988 192)	(66 366 243)
- Régularisation des sommes distribuables	(53 908 160)	(40 551 569)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**112 186 941**	**164 196 045**
ACTIF NET		
En début de l'exercice (capital initial)	778 243 797	614 047 751
En fin de l'exercice	890 430 738	778 243 797
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	5 086 421	4 312 609
En fin de l'exercice	5 445 797	5 086 421
VALEUR LIQUIDATIVE	**163,508**	**153,004**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026R00977BCFA5